

# PORTE OUVERTE A CHEZERY FORENS

DECEMBRE 2002

BULLETIN MUNICIPAL N°4

## *Précision*

Porte ouverte N°4 sort avec un peu de retard, mais votre patience est récompensée : une feuille en supplément ...



**La poste**

## *Un nouveau receveur à Chézery*

Depuis quelques semaines, un nouveau receveur a pris ses fonctions à la poste du village. Madame Garion arrive de la région parisienne. Elle est originaire de notre département. Mariée et maman d'une petite Maëlys, qui fréquente l'école, elle est satisfaite de son nouveau poste.

## *Heures d'ouverture du bureau de poste:*

**Lundi:** 15.30 – 17.00  
**Mardi:** 10.00 – 12.00 et 15.30 – 17.00  
**Mercredi:** 10.00 – 12.00 et 15.30 – 17.00  
**Jedi:** Matin sur rendez-vous, 15.30 – 17.00  
**Vendredi:** 10.00 – 12.00 et 15.30 – 17.00  
**Samedi:** 10.00 – 12.00

## *Heures d'ouverture de la mairie:*

**lundi au vendredi** 8.00 – 12.00

Tel : 04 50 56 90 31

Fax : 04 50 56 97 28

<http://monsie.wanadoo.fr/Chezery>

## *Réunion des délégués de quartier*

Le 20 juin 2002, Jean BARRAS, maire, a réuni à la mairie de Forens, les délégués déclarés ou pressentis dans le but de leur expliquer leurs fonctions et de préciser les attentes de la municipalité vis à vis de cette

organisation.

Etaient présents : Serge MARECHAL (Menthières), Mireille DURAFFOURD et Rose VIEL (Forens), Mylène BARRAS (La Rivière), Patrick LACOUR (La Serpentouze), Geneviève JACQUINOD (La Charbonnière), Jean-Luc BARSOT (Rosset), Alain VANDAMME (secteur de la Ménagerie), Paule VIAJEVITCH (secteur Grande Rue et place de l'Eglise), Franck BLEURVACQ (secteur boulangerie et Forens-gare), Dorothée BLOMQUIST (Grand Essert, le Champcourt et les Granges), René ROSAY (Noire Combe) et Jean DURAFFOURD (Epéry, Les Revines et les Replats) et les membres de la commission communication.

Les missions définies par Jean BARRAS sont :

- le recueil des réclamations concernant la vie du hameau pour en informer la mairie (par écrit) et suivre le traitement du dossier (le délégué sera convoqué au conseil municipal si un sujet concernant le hameau y est évoqué) ;
- un rôle social auprès des personnes les plus fragilisées ;
- un rôle de surveillance des réseaux de voirie, éclairage, téléphone...

Une réunion de mise en commun est prévue une fois par an mais elle n'aura pas vocation à recueillir les informations, celles-ci devant impérativement être transmises **par écrit**, au fur et à mesure, à la mairie.

Les délégués sont sollicités également pour établir des listes précises des habitants de tous les hameaux (résidents permanents ou pas) afin que la distribution du bulletin municipal se fasse sans oubli.

## *Le Relais des Moines en ligne*

Découvrez le Relais des Moines sur le net:

<http://monsie.wanadoo.fr/relais>

## *Quelles orientations budgétaires pour 2002 ?*

Le budget municipal voté en mars 2002 a été transmis à la Trésorerie de Collonges puis à la Cour des Comptes Rhône-Alpes (procédure imposée par les difficultés financières de Chézery depuis quelques années). L'avis de la Cour des Comptes a été rendu le 9 juillet 2002.

Cet avis porte sur deux aspects :

- la gestion 2001 qui, après étude, a été jugée conforme à l'engagement pris lors du budget prévisionnel 2001 et qui apporte une diminution du déficit ;
- le budget prévisionnel 2002 qui, tout en s'engageant à poursuivre l'effort de réduction du déficit, propose des

investissements indispensables au bon fonctionnement de la commune.

Les investissements retenus par le Conseil Municipal sont les suivants :

-remplacement de l'Unimog par un engin de travaux publics aux fonctions plus étendues. L'objectif est de permettre l'exécution de certains travaux par les employés communaux, au lieu d'avoir recours aux entreprises, dans le but de réduire le coût de ces travaux. Le prix de cet engin est de 76 579 euros TTC.

-mise en route des travaux de voirie pour la réalisation du lot de 6 pavillons SEMCODA (à la Vieille Cure en face de la fromagerie) pour un montant de 60980 euros TTC.

-réfection totale de la route l'Epéry-Rosset : projet qui sera réalisé en 3 tranches, la première coûtera 45 600 euros TTC.

-inscription de la commune à la Commission de l'Urbanisme pour effectuer une révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) s'élevant à 2 000 euros TTC.

-aménagement du cimetière pour une somme de 6 964 euros TTC.

-renforcement du matériel informatique de la mairie pour un coût de 2 200 euros TTC.

Tous ces projets ne pouvaient être entrepris avant un avis favorable de la Cour des Comptes. La période estivale s'étant achevée, l'automne et le début de l'hiver s'annoncent riches en acquisitions et travaux !

### **Dates à retenir :**

Dimanche 1er décembre: repas des anciens

Samedi 7 décembre : chèvre salée,

Sou des écoles, salle des fêtes de Chézery

Jeu­di 19 décembre : spectacle des enfants de l'école, salle des fêtes de Lélex.

### **Ouverture d'une garderie**

Suite aux difficultés rencontrées par les parents pour faire garder leurs enfants, ce qui occasionne une baisse d'effectif dans les classes du RPI (demande de dérogations pour les villages voisins ou départ définitif des familles), le Conseil municipal et les parents ont réfléchi ensemble à la mise en place d'une garderie périscolaire.

Ce service est proposé aux parents dont les enfants sont scolarisés à Chézery et Lélex.

La surveillance des enfants sera assurée à la mairie de Forens de la façon suivante :

-tous les matins de 7h 30 à 9h 00 et le mardi et le vendredi de 16h 30 à 18h 00 par Léontine MONNET ;

-le lundi et le jeudi de 16h 30 à 18h 00 par Laurence BORDES dans le cadre d'une aide aux devoirs.

Le tarif a été fixé à 1 euro la demi-heure avec facturation mensuelle.



**Rue de la fromagerie**

### **Errata**

\* Dans le dernier numéro de « Porte Ouverte », dans l'article « Réunion de quartier de Forens », le mot « voir » a été malencontreusement remplacé par « voici » dans la phrase « voici ce qui peut-être... »

\* Dans l'article concernant La Rivière, deux oublis de personnes présentes à la réunion sont à rectifier : M. et Mme Roger CARTANT et M. Reynald LUTTI. Merci à elles de nous excuser.

### **Réunion de quartier, hameau de Rosset**

A Rosset, la soirée du 15 juin 2002 a été propice à une réunion de quartier autour de la fontaine. Elle était proposée et présidée par Jean-Luc BARSOT. Etaient présents: Messieurs et Mesdames Claude GENDRON, Jacques BORDES, Michel MATHIEU, Mesdames Gilberte JULLIARD, Sandra BARSOT, Hélène JULLIARD, Mesdemoiselles Laurence BORDES, Géraldine DUBUISSON, Dominique BLANC, Messieurs Jean-Pierre JULLIARD, Hervé MARTINET, Frédéric PAGE et les enfants de Rosset.

Les différents points abordés ont été :

-la nécessité d'officialiser les échanges de terrain déjà anciens, afin de limiter les différends de voisinage ;

-la construction d'un local poubelles pour les préserver des animaux ;

-la remise en état du centre du hameau (terrain appartenant à André JULLIARD) afin d'améliorer l'esthétique et de faciliter l'entretien des terrains avoisinants ;

-la demande d'une information efficace lors de la mise en place de la benne à ferraille ;

-la nécessité d'améliorer le réseau téléphonique actuellement saturé.

La qualité du déneigement a été soulignée et une réflexion a été proposée pour l'amélioration du parcage des voitures des visiteurs.

Chaque famille avait amené une partie du repas, la soirée s'est terminée dans l'amitié et la détente ; rendez-vous est pris pour l'an prochain, même endroit

### **Le devenir de nos déchets**

Actuellement, l'enlèvement des déchets domestiques est de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG). La commune vend les services de ses employés avec le matériel nécessaire : elle est, de ce fait, prestataire de services.

La fréquence actuelle des ramassages est la suivante :

-une fois par semaine, le lundi matin, enlèvement des déchets ménagers ;

-tous les deux mois, le premier jeudi du mois, enlèvement des « encombrants ».

A savoir : meubles, matelas, objets divers de gros volume autres que les objets en métal ;

- une benne pour tous les objets métalliques de petit et gros volume est mise à la disposition de la population communale deux fois par an. L'information est donnée par voie de presse (Tribune Républicaine) et affichage dans les commerces.

Les déchets ménagers sont ensuite acheminés par les employés communaux au SIFAGE (Arlod) et les encombrants à la déchetterie où ils sont triés plus précisément en fonction de leurs composants, toujours par les employés communaux, dans le but d'un recyclage optimal.

Un tri des déchets ménagers est à effectuer par les soins des particuliers ; des containers à verre, à emballages plastiques et emballages carton sont à disposition derrière la fromagerie.

L'année 2003 va voir le système évoluer vers le ramassage par les soins d'une entreprise privée avec camion-poubelle, toujours sous la tutelle de la CCPG. Lors du Conseil communautaire du 26 septembre 2002, le choix s'est porté (pour le paiement par les particuliers de cet enlèvement des ordures ménagères) sur une Taxe dont la base sera le Foncier bâti. Elle sera donc collectée par l'Etat qui assurera la recette votée par la CCPG, comme c'est le cas actuellement. La mise en place du nouveau système de ramassage des ordures ménagères va se faire par étapes :

-du 01 janvier 2003 à la fin mai 2003 : enquête de conteneurisation, fourniture des conteneurs et information. Pendant cette période de cinq mois, la collecte continuera comme en 2002 ;

-au premier juin 2003 : début de la nouvelle collecte.

La CCPG se réserve la possibilité de revoir, après un an d'essai, la meilleure façon de faire payer cette collecte : soit « taxe », comme cela sera le cas en 2003 ; soit « redevance », c'est à dire une solution qui, dans son calcul, serait plus proche des quantités d'ordures

ménagères fournies par les habitants. Les habitants de toutes les communes de la CCPG seront tenus au courant des changements, progressivement.

### **Gros plan sur la Saint Roland**

Le hasard du calendrier, cette année, positionnait la Saint Roland un dimanche: idéal pour relancer une fête en sommeil depuis plusieurs saisons mais qui, pourtant, avait fait les grandes heures de l'histoire Chézérande.

Sous l'impulsion de la commission des fêtes, les acteurs de la vie associative se sont retrouvés autour de la table pour mettre au point une stratégie festive sur une durée de trois jours. Trois associations ( le Sou des école, la Musique, et les Jeunes ) et le gérant du camping se sont relayés tout au long du week-end pour animer le village . Dès vendredi, la population se regroupait au camping autour du barbecue pour une soirée grillade tout en écoutant l'Echo de la Valserine répéter les concerts à venir. Le lendemain, le tournoi de foot organisé par les jeunes rassemblait de nombreuses équipes pour la journée. Le soir, la retraite aux flambeaux partait du camping d'un pas cadencé par la musique locale. Les ballons gonflés à l'hélium remplaçaient les traditionnels lampions et furent lâchés devant la mairie, confiés aux caprices du vent. Certains furent retrouvés à Nevers. Un 14 juillet sans bal n'était pas un 14 juillet; les jeunes le savaient bien et le bal mousse fut un succès. Dimanche matin, il fallait être matinal pour jouer les architectes en culottes courtes. En effet, le Sou des écoles proposait un concours de châteaux de sable pour les enfants, mais aussi pour les parents et les grand parents. Tout était bon pour séduire un jury incorruptible, trié sur le volet. A onze heures, un nombre important de personnes prenait le chemin de la Fontaine Bénite où attendait le père Jean d'Auferville pour célébrer la messe en plein air et un baptême . Après une matinée sur la plage de Chézery, les moules-frites du Sou s'imposaient à midi. A peine les derniers cafés dégustés, déjà les notes commençaient à voler: le thé dansant prenait la relève, suivi d'un repas en soirée pour conclure ces trois jours de liesse comme ils avaient commencé, par la musique.

La population Chézérande a largement contribué au succès de cette fête estivale, preuve que la Saint Roland garde une place importante dans le cœur des Chézérands. Fortes de cette réussite, les associations du cru dessinent déjà l'esquisse de la Saint Roland 2003



**Pèlerinage à la Fontaine Bénite en 1934**



**Randonneurs à la fontaine bénite en 2002**

### **Le mot de maire**

Dans sa réunion de Conseil Municipal du 07/10/2002, la municipalité de Chézery a délibéré pour vendre à M. et Mme MERMILLON Fabrice le bâtiment de la boulangerie équipé d'un four à pain et d'une diviseuse, pour la somme de 78 000 euros soit 120 mensualités de 650 Euros. Cette vente a été décidée car l'équipement de ce bâtiment est terminé et pour des raisons financières la commune ne souhaite pas le conserver dans son patrimoine.

A l'occasion de cette vente, il est bon de faire un bref historique de la création de ce bâtiment artisanal.

- Le 13 décembre 1993 la Municipalité de Chézery ayant l'occasion d'acheter à M. le Général EMIN un bâtiment désaffecté situé en face de l'hôtel Millet, (ce bâtiment avait abrité un atelier de maréchalerie tenu par la famille Vuailat), signe une convention avec la SEDA (Société d'équipement du Département de l'Ain) pour aménager un atelier artisanal et un logement.

- Le 28 mars 1994 la commune de Chézery achète à M. le Général Roger EMIN ce bâtiment.

- Le 30 décembre 1995 la municipalité ayant

l'opportunité d'installer Fabrice MERMILLON, ouvrier boulanger, délibère pour créer une boulangerie dans cet atelier artisanal.

- Les travaux sont réalisés entre octobre 1995 et mai 1996. La commune équipe ce local d'un four à pain et d'une diviseuse. Les autres équipements sont réalisés par Fabrice MERMILLON. L'ouverture de la boulangerie a lieu le 1<sup>er</sup> mai 1996.

La qualité du travail de Fabrice, bien secondé par Katia, permet un développement rapide du commerce sur place mais aussi en direction de Lélex et Bellegarde, malgré un gros handicap de fabrication dû aux défauts du four Guyon.

Dès 1996 le four Guyon fait l'objet d'un litige judiciaire débouchant sur son démontage, le 22/09/1997, et son remplacement par un nouveau four. Cet épisode judiciaire se poursuit en cette fin d'année 2002 où un premier jugement condamne la société "Froid et Machines" ayant vendu le four à la Commune.

Malgré les ennuis du four et face au développement de l'entreprise Mermillon, des travaux d'aménagement d'un laboratoire pâtisserie sont entrepris à l'automne 1997.

Dans le même temps, la partie habitation du bâtiment est vendue à M. et Mme Fabrice MERMILLON dans laquelle ils aménageront rapidement un deuxième appartement.

Quels regards porter à posteriori sur ce dossier ?

1/ La Commune s'est beaucoup investie financièrement en bénéficiant du seul concours du département de l'Ain.

2/ La Qualité de travail de Fabrice a fait que cette opération a été un succès.

- Ouverture et pérennisation d'une boulangerie au village.

- Création d'une véritable entreprise employant plusieurs salariés à ce jour.

3/ Les regrets à avoir quant aux prestations d'un intervenant (four Guyon).

4/ Faudra-t-il que la commune s'investisse à l'avenir pour recréer un restaurant, car ceux de Chézery disparaissent les uns après les autres et pourtant il semble y avoir une bonne clientèle dans ce secteur ?

le maire,

Jean BARRAS



### **La boulangerie**

#### **Le cimetière de la commune**

Blotti entre l'église et la poste, réchauffé par les premiers rayons du soleil matinal, le cimetière de Chézery a fière allure.

D'une capacité d'environ 300 places, occupé à 75 %, dominant la rue principale, il apporte à ses occupants et aux visiteurs le calme et la paix qu'ils sont en droit d'attendre d'un tel lieu.

Habitué ou passager occasionnel, le visiteur apprécie toutes ces qualités ainsi que les soins réguliers et méticuleux dispensés par le personnel communal.

Sans doute passés inaperçus pour beaucoup, de gros travaux ont été réalisés. La cabane, à l'angle nord, uniquement utilisée jusqu'ici pour le dépôt de petits matériels, a été entièrement refaite au cours de l'hiver dernier. Le toit et les murs vieillissant, une solide réfection s'imposait. La loi a également rendu obligatoire l'installation d'un caveau d'attente (2 places) et d'un ossuaire. Ces installations sont terminées, partiellement financées par subventions. Des bancs en pierre ont été installés à divers croisements d'allées. Ils permettront aux personnes âgées, fatiguées ou dans l'épreuve de se reposer un moment.

Un panneau d'affichage sera prochainement installé. Toutes les informations utiles à propos de ce site seront ainsi regroupées afin qu'usagers ou visiteurs y trouvent les renseignements utiles. Un autre projet est à l'étude : l'installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Celle-ci

est bien sûr liée aux capacités de financement communales. Les avis et suggestions des habitants du village sont bienvenus.

L'agrandissement de la porte d'entrée est également envisagé afin de permettre l'accès aux engins.

En 2001, les concessions trentenaires ont été réajustées à 500 francs soit 76 euros. Marcel GROSCARRET a été responsable de notre cimetière jusqu'aux dernières élections communales. Avec le cœur et les compétences qu'on lui connaît, il a conduit à bien son recensement et su le faire évoluer pour en faire ce qu'il est aujourd'hui. C'est maintenant Alain VAN DAMME qui en a la charge. Le relais s'est très bien passé entre les deux responsables et nul doute que cette collaboration continuera encore longtemps pour le bien de tous.

Pour tout renseignement, conseil ou suggestion, contacter le secrétariat de mairie ou Alain VAN DAMME.

### ***Le camping : saison 2002.***

Malgré une météo plutôt défavorable et un gérant inexpérimenté, la saison 2002 est satisfaisante. Le chiffre d'affaire se maintient et l'exercice dégage un bénéfice supérieur à celui l'an passé, ce qui a permis d'investir dans du matériel d'accueil au camping. La mise en affermage a libéré du temps aux employés municipaux, permettant d'autres activités, comme la réfection des classes de l'école.

Le début et la fin de saison ont été pris en charge par Léontine Monnet. Le camping aura été ouvert du 31 mars jusqu'au 31 octobre. La commission camping prépare dès à présent la saison 2003. La reconduction de la gestion du camping en délégation de service publique sous contrat d'affermage a été délibérée lors du dernier conseil. Une annonce a été diffusée par voie de presse et sur des sites internet spécialisés pour recruter un gérant.



**Le camping**



**Le cimetière**



**Le camping**

### ***Offre d'emploi***

**La commune recherche pour la saison 2003 un gérant en contrat d'affermage pour le camping municipal. Toute personne intéressée par ce poste peut envoyer un CV et une lettre de motivation à Mr le maire, mairie de Chézery 01410 Chézery-Forens . Date limite des candidatures le 20 décembre 2002.**

### **Renseignements:**

**au 04 50 56 90 31 ou au 06 08 57 56 83**